# «Le Maroc a de très sérieux atouts en finance islamique»

**MARCHÉ FINANCIER** A l'instar de Kuala Lumpur pour le Sud-Est asiatique et Londres pour l'Europe occidentale, Casablanca dispose manifestement des ingrédients pour endosser le statut de leader de la finance islamique en Afrique. C'est Boubkeur Ajdir, directeur des activités en pays francophones du cabinet de conseil en finance islamique IFAAS, qui l'affirme. Entretien.




Boubkeur Ajdir a animé le 27 février à Casablanca une rencontre sur la finance islamique. Organisée par l'ASFIM en partenariat avec le cabinet IFAAS, celle-ci avait pour thème : «Gestion d'actifs islamiques et sukuk au Maroc, quels défis ? Quel mode d'emploi ?». PH. DR

Propos recueillis par Redouane Chakir

**Écoplus : Quelles sont les principales conclusions de votre rapport 2012 sur la finance islamique au Maroc ?**
**Boubkeur Ajdir :** Les conclusions sur le comportement du consommateur marocain sont très intéressantes. Au-delà du très grand intérêt pour les produits financiers islamiques en général, l'étude démontre lesquels d'entre eux intéressent particulièrement le client final. Elle nous a permis concrètement d'avoir de la visibilité sur le taux d'équipement actuel et la prédisposition à s'équiper en produits charia-compatibles. Nous avons désormais une vision précise sur la capacité à épargner des différentes catégories socioprofessionnelles (CSP). Concernant leurs intentions en matière de produit d'épargne, 70% sont très intéressés avec une forte attente chez les CSP A et B. Aussi, concernant les produits de financement, 88% sont très intéressés et la moitié d'entre eux déclarent être disposés à y souscrire dans les 6 premiers mois suivant leur disponibilité sur le marché. Nous savons également dans quelles conditions le client est disposé à souscrire s'il trouvait une offre islamique auprès de sa banque actuelle ou chez une nouvelle banque. Ces conditions ne concernent pas uniquement le critère de conformité aux préceptes de la charia mais également la qualité du service et le prix du produit.

**Auriez-vous des remarques sur le dispositif en projet sur les banques participatives ?**
Les conclusions de notre première lecture du texte sont très positives. A notre sens, l'essentiel y est pour amorcer et permettre un démarrage serein du marché. Le texte reste relativement ouvert et laisse une certaine souplesse aux acteurs qui veulent se lancer. Il n'est pas nécessaire que tout soit mentionné dans le moindre détail dans ce texte. De nombreux autres paramètres peuvent être fixés dans les décrets ou autres circulaires pouvant évoluer plus facilement d'un texte de loi en tant que tel. Quoi qu'il en soit, Bank Al-Maghrib a prévu les éléments les plus importants, reste maintenant au marché de se mettre en place. L'avenir nous dira s'il faut ou pas de nouveaux aménagements. Il est clair que plus le marché islamique sera dynamique, plus il faudra renforcer les contrôles et la règlementation.

> *Les conclusions de notre première lecture du projet de loi sur la finance islamique sont très positives.*

**Votre cabinet aurait-il l'intention de s'installer au Maroc ?**
Tout dépendra de l'évolution du marché. Nous sommes souvent sollicités et pour l'instant nous arrivons à servir nos quelques clients depuis notre bureau parisien. Ceci dit, il arrivera un moment où il faudra franchir définitivement la Méditerranée. Donc, s'il faut le faire, nous le ferons volontiers car notre ambition est de rester les leaders du conseil en finance islamique et d'accompagner son développement.

**Quelles sont les bonnes pratiques pour accompagner la mise en place de la finance islamique dans le Royaume ?**
L'industrie financière islamique, même si elle est encore très jeune, s'est organisée de manière tout à fait progressive. Dans les pays où elle est aujourd'hui assez développée, la démarche a été simple : d'abord prudente et douce pour ne pas déstabiliser le système traditionnel, ensuite en fonction de la stratégie des autorités. Dans les pays à forte composante musulmane, c'est une approche «Top Down» qui a facilité l'émergence de ce marché. Les autorités ont su faire le nécessaire dans le bon timing pour développer l'activité. L'exemple le plus intéressant étant celui de la Malaisie, aujourd'hui leader mondial de la finance islamique, et ce sur tous les plans. Ensuite, il est des ingrédients naturels dont on ne pourra jamais faire l'économie, à commencer par la compétence et la formation des acteurs de la finance islamique. L'audace et la volonté des acteurs privés dicteront la suite de l'évolution. Plus il y aura d'acteurs, plus le marché sera dynamique et attractif même vis-à-vis des investisseurs étrangers qui voient le Maroc comme un pont pour tout le reste du continent africain.

**Comment le Maroc peut-il se démarquer par rapport aux autres places financières internationales en matière de finance islamique ?**
Comparé à ses voisins de l'Est ou même du Sud, le Maroc a de très sérieux atouts. Sa situation géographique, ses récentes évolutions politiques, son marché bancaire qui se consolide, un taux de bancarisation qui tend à augmenter, plus globalement son infrastructure financière et règlementaire, son arsenal juridique et fiscal, ses ouléma, ses universités, les besoins de la population... autant d'éléments qui nous laissent penser que tous les ingrédients sont réunis pour un marché de la finance islamique développé et dynamique au Maroc. D'autant plus qu'avec la loi sur les banques «participatives» et l'évolution de la loi relative à la titrisation, le Maroc prend une très sérieuse longueur d'avance, reste maintenant à déployer les mêmes efforts sur le plan fiscal. Dans l'esprit de la loi pour les banques participatives où il s'est probablement inspiré de l'expérience turque, le Maroc s'inspirera-t-il d'un pays comme la Malaisie qui occupe aujourd'hui la place d'un sérieux leader ?

> *Sur le plan fiscal, le Maroc s'inspirera-t-il de la Malaisie, leader mondial de la finance islamique ?*

**En finance islamique, la Malaisie fait effectivement beaucoup parler d'elle...**
Forte de son expérience de plus de quarante années, la Malaisie a toujours été en pole position dans la course au développement de la finance islamique. Très tôt le gouvernement a créé un environnement juridique, réglementaire et fiscal assurant à la finance islamique une attractivité et un traitement comparables à la finance conventionnelle. Jusqu'au milieu des années 2000, l'approche des Malaisiens s'est d'abord voulue prudente et neutre, sans faveur et sans discrimination fiscale pour la finance islamique. En 2005, le marché financier islamique malaisien a connu une forte croissance et les autorités ont alors voulu réellement se distinguer des places financières voisines, notamment celle de Singapour. Pour soutenir cet élan et consolider sa position de leader international, le gouvernement malaisien a pris certaines mesures pour favoriser le secteur islamique. Par exemple, le budget national de 2007 a introduit des exonérations fiscales jusqu'en 2016 pour les nouvelles banques islamiques et sociétés de Takaful autorisées en Malaisie.
Aujourd'hui en Asie du Sud-Est, c'est Kuala Lumpur qui mène le jeu. En Europe occidentale, c'est Londres qui tient la pole position en finance islamique, de plus en plus convoitée par Paris. Sur le continent africain, la place de Casablanca a manifestement tous les atouts pour endosser le statut de leader. ✚